députés du tiers-état étaient disposés tout à l'entour dans l'enceinte des barrières.

Le roi fit l'ouverture des Etats par un discours grave et éloquent, dans lequel il traita du maintien de la religion, du soulagement des peuples et de la réforme des abus. Il développa cette idée que l'institution des Etats-généraux, loin de nuire à la puissance de celui qui gouverne, ne servait, au contraire, qu'à l'étendre et à la fortifier. Il déclara avoir marché toujours avec zèle et d'un bon pied à l'extirpation des hérétiques, « n'étant point, dit-il, de plus superbe tombeau où il pût s'ensevelir que dans la ruine de l'hérésie. »

L'attention religieuse avec laquelle le roi était écouté redoubla lorsqu'il entretint en ces termes l'assemblée des factions et des complots qui menaçaient son trône :

« Je n'ai point de remords de conscience des brigues ou menées que j'ai faites, et je vous en appelle tous à témoin pour m'en faire rougir comme le mériterait quiconque aurait usé d'une si indigne façon que d'avoir voulu violer l'entière liberté tant de me remontrer par les cayers tout ce qui sera à propos pour confirmer le salut des particulières provinces de mon royaume, qu'aussi d'y faire couler des articles plus propres à troubler cet Etat qu'à lui procurer ce qui lui est utile.

« Aucuns grands de mon royaume ont fait telles liques et associations: mais, témoignant ma bonté accoulumée, je veux bien mettre sous le pied, pour ce regard, tout le passé; déclarant dés à présent et pour l'avenir atteints et convaincus du crime de lèse-majesté ceux de mes sujets qui ne s'en départiraient ou qui y tremperaient sans mon aveu: c'est en quoi je m'assure que vous ferez reluire votre fidélité. »

Le roi adjura, en finissant, les députés de s'unir et de se rallier à lui pour combattre les désordres et la corruption de l'Etat, en n'apportant dans cette entreprise, à son exemple, que le seul desir du salut universel.